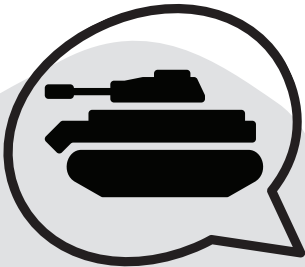


CONCOURS
« ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ »
ÉDITION 2017-2018



OUVREZ-MOI
CETTE PORTE
OÙ JE FRAPPE
EN PLEURANT

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Qu'est-ce que la LDH ?

La Ligue des droits de l'Homme est une association généraliste attachée à l'universalité et à l'indivisibilité des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. En faisant référence, dès le premier article de ses statuts, à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, mais aussi à celle de 1793, auxquelles se sont ajoutées la Déclaration universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales de 1950, la LDH entend bien affirmer que, pour elle, la liberté ne se divise pas, alors même que la démocratie est souvent malmenée, en raison d'une situation de crise politique, économique ou sociale. L'ambition généraliste de la LDH l'amène ainsi à être présente sur de nombreux terrains et à prendre toute sa place dans bien des combats. Aujourd'hui comme hier, elle ne se contente pas de dénoncer les injustices mais s'efforce de promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et de garantir l'exercice entier de la démocratie.

La LDH fonde le combat pour les droits de l'Homme sur un engagement civique et politique.

Laique, la LDH compte des membres de toutes opinions philosophiques et religieuses. C'est aussi une organisation politique, non partisane, qui se situe dans la République, quitte à en être la mauvaise conscience. Elle maintient un dialogue permanent avec l'Etat et se donne le droit de contrôler l'activité de ses structures, lorsque la défense des droits est en cause.

La LDH entretient, en toute indépendance, les rapports qu'elle juge utiles avec les forces politiques, associatives et syndicales, à l'exception de celles qui violent les principes pour la défense desquels elle a été créée. Par nature, elle favorise les rassemblements et les actions dans le cadre de nombreux collectifs. Elle s'y fixe deux règles : refus des exclusives et respect des partenaires, dans le processus de prise de décision et dans les actions.

Parce qu'aujourd'hui, ce sont des millions d'êtres humains en France et des milliards dans le monde qui sont privés de libertés ou sacrifiés à une sorte de raison économique qui voudrait, au nom du dogme de la loi du marché, faire accepter le chômage, la misère, voire la tyrannie. La LDH est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) et d'EuroMed Droits.

« OUVREZ-MOI CETTE PORTE OÙ JE FRAPPE EN PLEURANT »

Apollinaire, premier vers du poème *Le Voyageur*

Depuis l'été 2015, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants frappent aux portes de l'Europe. On les appelle les migrants, ils ont fui leurs pays au péril de leur vie, en raison des conflits, de la guerre et aussi de la misère. Certains deviendront des réfugiés.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme stipule que « *toute personne a le droit de quitter son pays* », que « *toute personne a le droit de circuler librement* », que « *devant la persécution toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* ».

L'accueil de milliers de réfugiés sur notre territoire national suscite parfois des campagnes de haine et de rejet de l'Autre, comme cela s'est produit après le démantèlement de la jungle de Calais, mais aussi des mouvements de solidarité. De nombreux citoyens s'engagent au quotidien pour rendre plus humaines les conditions de vie des familles ou personnes isolées qui se trouvent dans les centres d'accueil et d'orientation mis en place par les services de l'Etat, mais aussi auprès de celles et ceux qui attendent qu'on leur ouvre les portes de lieux d'hébergement.

La Ligue des droits de l'Homme a pris l'initiative de lancer un Manifeste de soutien à l'accueil des migrantes et des migrants, signé par des centaines d'élus-e-s et de citoyens-ne-s qui ont témoigné ainsi de leur engagement en faveur d'un accueil digne d'hommes, de femmes, d'enfants qui ont des droits, d'abord et avant tout parce qu'ils sont des êtres humains.

L'hospitalité est un devoir, tout comme la protection des personnes qui demandent l'asile au nom de la convention de Genève de 1951 et des principes constitutionnels de la France.

L'hospitalité est aussi une valeur et une tradition dans de nombreuses civilisations, un devoir dans la Grèce antique ; les pays dont sont originaires celles et ceux qui arrivent chez nous sont pour la plupart des pays où l'accueil de l'étranger, de celui qui passe, ne se refuse jamais. Là, pas de peur, de méfiance, mais la bienveillance et l'aide si besoin. Recevoir, respecter, accueillir n'est pourtant pas toujours facile. C'est une manière d'être au monde.

« Ouvrez-moi cette porte où je frappe en pleurant »

C'est sur le thème de l'hospitalité que nous vous proposons de vous exprimer cette année.

Françoise Dumont

Présidente d'honneur de la LDH

Présidente du jury

LE CONCOURS

Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Écrits pour la fraternité », s'adresse aux classes de grande section de maternelle, de primaire, de collège, de lycée, d'établissement spécialisé mais aussi aux centres de loisirs et aux individuels. Les textes sont classés et primés selon huit catégories :

- 1) ÉCOLES MATERNELLES
- 2) CP, CE1, CE2
- 3) CM1, CM2, 6^e
- 4) 5^e, 4^e, 3^e
- 5) LYCÉES ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES
- 6) ÉTABLISSEMENTS ET CLASSES SPÉCIALISÉS : CLIS-ULIS-IME-IMPRO-EREA (ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE)
- 7) ŒUVRES ÉTRANGÈRES
- 8) "AUTRES ŒUVRES"

« ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ » — COMMENT PROCÉDER ?

Textes (en prose ou en vers, scènes de théâtre, textes de chanson) et autres œuvres (chansons en musique, vidéos, œuvres graphiques, objets)... Les œuvres multimédias ne doivent pas dépasser une durée de trois minutes.

— Enseignants, éducateurs ou particuliers :

Envoyez les œuvres à la section LDH la plus proche de chez vous avant le 1^{er} avril 2018, en joignant la fiche de participation bien renseignée avec l'autorisation de publication pour chaque œuvre.

— Sections et fédérations de la LDH :

Organisez un jury local et une première remise de prix vers la mi-avril : six œuvres écrites maximum doivent être sélectionnées dans chaque catégorie (trois individuelles et trois collectives) et trois œuvres classées « autres œuvres » (individuelles et collectives confondues).

Envoyez ensuite les deux meilleurs textes de chaque catégorie (individuel et collectif), et la meilleure œuvre classée « autres œuvres » de chaque catégorie, avant le 22 avril 2018 au siège national, avec la fiche de participation rattachée à l'œuvre correspondante.

N'hésitez pas à illustrer vos poèmes, scènes de théâtre, chansons et autres textes littéraires (format A4 maximum).

Dans chaque catégorie, les œuvres individuelles et collectives sont primées séparément. Les « autres œuvres » (graphiques, musicales et/ou vidéographiques...) font aussi l'objet d'un palmarès séparé.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Téléchargez les fiches d'inscription des sections et les fiches de participation des enfants : www.ldh-france.org (rubrique « Concours »)
 - Retrouvez les contacts des sections et fédérations : www.ldh-france.org (rubrique « LDH en région »)
 - Contact au siège :
Ligue des droits de l'Homme — Écrits pour la fraternité
138 rue Marcadet, 75018 Paris
01 56 55 51 15, communication@ldh-france.org
- La fiche de participation, dûment remplie, doit impérativement être jointe à l'œuvre.

REMISE DES PRIX NATIONALE

Une fois le jury réuni, les lauréats seront ensuite invités, en juin 2018, à la remise des prix nationale, qui aura lieu à Paris et où leur seront remis des lots (livres, BD, jeux éducatifs, papeterie, CD, places de parcs d'attraction...). Pour chaque œuvre primée, le siège finance en principe l'équivalent d'un aller-retour en train 2^{de} classe pour un enfant et un adulte accompagnateur. N'hésitez pas, dès le début de l'opération, à tenter d'obtenir des subventions pour financer ces frais.

Collez ici l'adresse du jury local

(Si l'adresse n'est pas indiquée, veuillez téléphoner au siège de la LDH au 01 56 55 51 15)

DATES À RETENIR

1^{er} avril 2018

Envoi des œuvres aux représentants locaux de la LDH (sections)

22 avril 2018

Envoi par les sections de la LDH au jury national des deux meilleurs textes (individuel et collectif) de chaque catégorie, et de la meilleure « autre œuvre » de chaque catégorie

Mai 2018

Réunion du jury national pour sélectionner les meilleures œuvres

Juin 2018

Remise des prix nationale, à Paris

Pour ne pas pénaliser les enfants, veillez à envoyer leurs œuvres dans les temps !

« DU PAIN EN TEMPS DE PAIX VAUT MIEUX QUE DU GÂTEAU EN TEMPS DE GUERRE »

BILAN ET PERSPECTIVES (2016-2017)

À nouveau cette année, des élèves de tous âges ont démontré une vraie ouverture d'esprit, une réelle sensibilité et une grande créativité en participant au vingt-cinquième concours « Écrits pour la fraternité », sur les thèmes de la paix et de la guerre. Grâce à l'engagement et au dynamisme des acteurs locaux de la Ligue des droits de l'Homme et de nombreux enseignants et animateurs, ce sont plus de deux mille jeunes qui ont pris part à cette belle initiative pour la fraternité qui, chaque année, permet d'enrichir notre réflexion sur un des thèmes majeurs des droits de l'Homme.

Un travail local

46 sections et fédérations de la LDH ont élargi leurs contacts avec des enseignants, des éducateurs et des établissements, afin de faire participer encore davantage de classes au concours.

Une centaine d'établissements scolaires, des instituts médicaux spécialisés, des associations, des conseils municipaux de jeunes... ont, une nouvelle fois, proposé ce pari à de jeunes poètes en herbe. Avec le thème « Du pain en temps de paix vaut mieux que du gâteau en temps de guerre », nous avons souhaité amener les jeunes à réfléchir, à écrire, à créer sur un thème malheureusement encore trop d'actualité.

Près de 800 œuvres ont été primées au niveau local dans un premier temps. À

l'instar des années précédentes, la remise des prix locale a souvent donné lieu à l'organisation de manifestations diverses : expositions, représentations théâtrales, conférences en présence de personnalités du monde enseignant, politique et associatif.

La remise des prix nationale

Le samedi 17 juin 2017, 43 œuvres (19 individuelles et 23 collectives) ont été récompensées au niveau national.

Nous sommes reconnaissants à la MGEN d'avoir permis à la cérémonie de remise des prix de se dérouler dans leur grand amphithéâtre, constituant un cadre agréable et privilégié. 180 personnes étaient réunies pour découvrir les lauréats et leurs œuvres primées. Les enfants ont présenté leur travail devant parents, enseignants et éducateurs, en présence de membres du jury et de membres du Bureau national de la Ligue des droits de l'Homme, dans une atmosphère chaleureuse, avant un goûter convivial.

Une mobilisation à poursuivre

Nous vous appelons dès aujourd'hui à poursuivre cette mobilisation, à relancer cet événement et à lui donner la place qui lui revient dans votre région. Avec ce concours, la LDH affirme sa dimension pédagogique. Il nous importe que les jeunes générations soient sensibilisées aux droits de l'Homme, aux thèmes qui nous sont chers. Et pour cela, nous avons besoin de vous, de votre ambition et de votre militantisme.



Remise de prix du samedi 17 juin 2017, grand amphithéâtre de la MGEN, Paris.

© DR

REMERCIEMENTS

La LDH adresse ses remerciements chaleureux au jury qui a participé à la sélection des œuvres, sous la présidence de Françoise Dumont :

- **Martine Cocquet**, secrétaire générale adjointe de la LDH
- **Hélène Leclerc**, déléguée régionale de la LDH de Lorraine
- **Florine Pruchon**, chargée de mission « Droits de l'enfant » à Solidarité laïque
- **Yasmine Sadji**, responsable géographique France à Solidarité laïque
- **Annie Snanoudj-Verber**, déléguée générale de la Fondation Seligmann

La LDH remercie la MGEN pour le prêt de son grand amphithéâtre, ainsi que tous ses partenaires pour leur soutien actif, fidèles mais aussi nouveaux, grâce à qui les lauréats furent largement récompensés :

African Safari ; aquarium de La Rochelle ; aquarium du Grand Lyon ; aquarium Sea Life ; Bergerie nationale ; château de Chambord ; château de Cheverny ; château de Clos Lucé ; cinémas MK2 ; cirque d'hiver Bouglione ; Cité de l'espace ; Cité des sciences et de l'industrie / Palais de la découverte ; les éditions : Albin Michel jeunesse, Anne Carrière, Casterman, de l'Atelier, École des loisirs, Gallimard jeunesse, Hachette jeunesse, Martinière jeunesse et le Seuil, Le Cherche Midi, Lito, Rue du monde, Sarbacane, Tonkam ; espace Rambouillet ; Fondation Lilian Thuram www.thuram.org ; Gibert Joseph ; le Grand Palais ; Jardin des plantes ; *Journal des enfants* ; La Cité de la mer - Cherbourg ; La vallée des singes ; *Le Monde* ; Le parc de la Belle ; *L'Étudiant* ; Lulu Castagnette ; Marineland ; Micromania ; Musée de Cluny ; Musée de la poupée et du jouet ancien ; Musée de la poupée ; Musée des miniatures et décors de cinéma ; Musée du quai Branly ; Musée gallo-romain de Lyon / Parc archéologique ; Palais des glaces ; Parc mini-châteaux / Grand aquarium de Touraine ; Pilot Europe S.A. ; Réserve africaine de Sigean ; Terre de singes ; Touroparc zoo ; zoo La Palmyre



La Réunion des musées nationaux – Grand Palais (Rmn-Gp)
www.grandpalais.fr
www.boutiquesdemusees.fr

Suivre la LDH

f /ldhfrance @LDH_Fr + LDH France



LDH — Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet – 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21
ldh@ldh-france.org – www.ldh-france.org